

Sujet :[INTERNET] CONSULTATION ENROBES ACR - EPUISAY

Date :Fri, 17 Nov 2023 12:33:25 +0000

De :SELLOUM Sabrina

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Mme SELLOUM
3 Rue des Bleuets
41360 Epuisay

Epuisay le 17 Novembre 2023

Monsieur Le Préfet,

Je me permets de m'adresser à vous dans le cadre de la future installation de l'usine d'enrobés à chaud, sur la commune d'Epuisay, qui fait parler d'elle depuis un certain nombre d'années.

Cette arrivée sur la commune présente plus de risques que de bénéfices. Je vais tenter de vous les exposer de manière la plus exhaustive possible.

- SANTE PUBLIQUE :

Cette usine sera implantée à 150m des premières habitations et 390m de l'école (~ 80 élèves) et de la garderie du village et à proximité de terres agricoles Bio (labellisées).

Nous ne pouvons pas faire abstraction de l'incidence potentielle de l'installation sur l'environnement et notamment sur les risques sanitaires causés par les rejets atmosphériques de cette centrale. La toxicité des polluants rejetés par l'usine a-t-elle fait l'objet d'une étude pertinente et indépendante.

L'usine sera aussi source de trafics « liés à l'approvisionnement en matériaux et à la livraison des enrobés », de bruit « lié au fonctionnement des centrales et au trafic sur site », d'odeurs, de rejets dans l'air « constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et des rejets gazeux émis par les cheminées du dépoussiéreur », mais également de rejets liquides.

Je suis marseillaise et je peux vous confirmer que j'ai constaté lors de multiples rendez-vous autour de l'Etang de Berre (Fos sur Mer, Martigues, Lavéra), que malgré toutes les précautions prises par les industries pétrochimiques, l'air est irrespirable et provoque entre autres des maux de tête. Il a été prouvé en 2022 que cinq de ces industries étaient dans la liste des cinquante les plus émettrices de CO2. Certes, nous ne sommes pas sur la même taille d'usine mais nous ne sommes pas non plus sur la même tranche de capacité financière, permettant de polluer le moins possible.

Malgré ses sept mandats, M. Lefèvre a-t-il la capacité de financer, pour son site actuel et son futur site, une étude de sites et sols pollués (diagnostic environnemental) et la dépollution des ces derniers lors de son départ.

M. Lefèvre vous communique des exemples dans sa présentation de projet qui ne peuvent pas être comparables de part les capacités financières des entreprises citées.

- Pour exemple en page 3, est citée la société EUROVIA, filiale du Groupe Vinci Autoroutes, qui a présentée une demande d'installation pour une usine d'enrobés éphémère. Je n'ai nul doute sur leur possibilité d'assumer une dépollution de sols.

- En page 11, M. Lefèvre fait référence à un investissement de 300k€ pour la remise en état du site de Blois. Est-il en mesure d'assurer la même dépense ?

M. Lefèvre prévoit une production de 2.000 T. d'enrobés à froid et 25.000 T. d'enrobés à chaud avec une production maximale de 40.000 T.

Si on tient compte de la production moyenne prévue de l'enrobé à chaud- soit 32.500 T., nous serons face à une production annuelle de :

- 1,82 T de poussières
- 5,46 T. de soufre
- 9,1 T. de dioxyde d'azote
- 0,2 T. de formaldéhyde
- 1,44 Kgs de benzo (a) pyrène
- 9 Kgs de naphtalène.

Ces données sont basées sur une étude d'un laboratoire indépendant et liée à une production de 120.000 T. (recalculées pour une production de 32.500T.).

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

A cela se rajoute une conclusion émanant de l'OMS et du Centre International de recherche contre le cancer (CIRC) : « L'enrobage est un processus industriel qui implique l'utilisation de produits chimiques et de matériaux polluants, tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds, reconnus comme cancérogènes. Ces **substances sont dangereuses pour la santé humaine**, avec des conséquences graves sur la biodiversité et l'environnement ».

A proximité du projet, se trouve un captage utilisé pour l'alimentation d'eau potable (AEP). Qui peut nous certifier que nous pourrions utiliser cette eau sans danger pour notre santé ?

Allons-nous devoir vivre calfeutrer en nos demeures et cesser toutes activités extérieures sur notre commune, donc toute vie sociale, familiale, éducative, publique ?

- IMPACT SUR LA COMMUNE :

M. Lefèvre indique que l'effectif salarial du site de production sera de trois personnes : M. Lefèvre, un conducteur d'engin et un opérateur.

Quel bénéfice pour notre commune ? Aucun. Il n'y aura pas de création d'emploi. Les deux postes nécessitent une connaissance spécifique du matériel. Je suis curieuse de savoir si deux personnes résidentes sur ma commune peuvent se prévaloir des compétences professionnelles requises pour assurer ces postes.

Quel est le devenir de nos exploitations agricoles labellisées ? Les responsables de ces dernières ont donné de leur temps de leur argent de leur conviction pour répondre aux normes et aux attentes des labels. Doit-on les informer que tout est fini, que leur investissement personnel est anéanti ? Que nos élus ne tiennent pas compte des directives mises en place pour essayer de vivre dans un monde meilleur ? je n'ai pas la réponse.

- IMPACT SUR LES EPUISENNES ET EPUISEENS :

Un dernier point : la mort de notre village. Il est clairement établi que nous n'aurons pas de nouveaux arrivants. La courbe de l'âge de la population va engendrer de fait une désertification d'Epuisay.

Que les biens immobiliers vont perdre à minima 30% de leur valeur vénale.

Monsieur Le Préfet, j'ai tenté de vous communiquer des éléments qui doivent vous apporter la preuve des nuisances à long terme liées à l'installation de cette usine d'enrobés à chaud.
J'espère que vous tiendrez compte de l'ensemble des courriers qui vous ont communiqués par mes concitoyens et que vous prendrez la bonne décision en connaissance de cause et guidé par l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Mme Selloum

C1 - Interne

Post-scriptum La Poste

Ce message est confidentiel. Sous réserve de tout accord conclu par écrit entre vous et La Poste, son contenu ne représente en aucun cas un engagement de la part de La Poste. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée préalablement. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur.

